



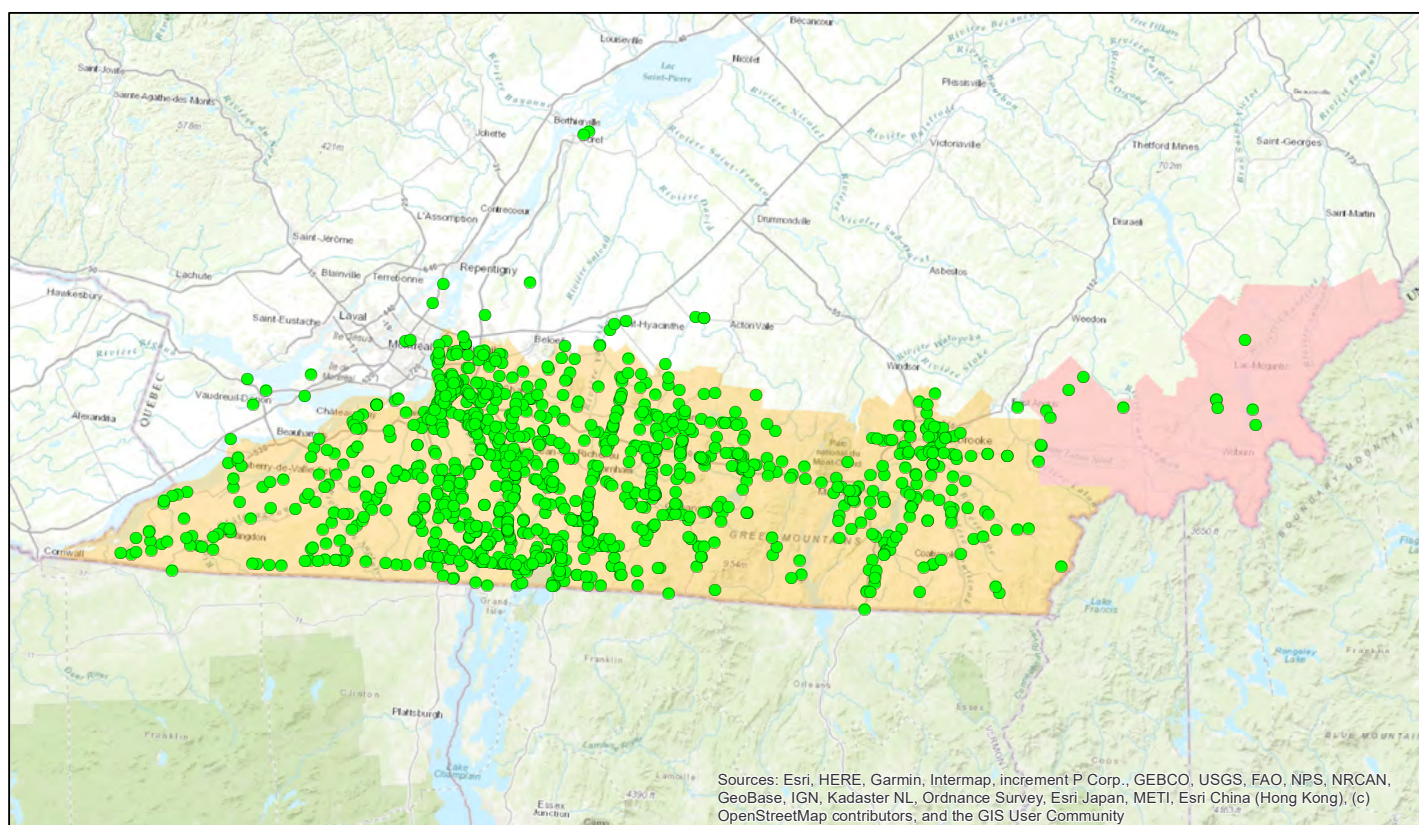
Bilan des opérations de surveillance de la rage du raton laveur en 2023

La rage est une maladie mortelle qui peut toucher tous les mammifères, y compris les humains.

De ce fait, les enjeux de santé publique sont importants et justifient le maintien d'une surveillance adéquate des animaux sauvages.

La surveillance rehaussée de la rage du raton laveur au Québec a pour but de détecter rapidement les cas de rage du raton laveur chez les animaux sauvages dans les régions jugées à risque d'introduction, soit la Montérégie et l'Estrie. Cette surveillance est effectuée en collectant des ratons laveurs, des mouffettes et des renards morts ou qui semblent désorientés, blessés, anormalement agressifs ou paralysés. Des analyses de laboratoire sont ensuite effectuées afin de déterminer si ces spécimens sont atteints ou non de la rage.

En 2023, la zone de surveillance rehaussée de la rage du raton laveur comptait initialement 143 municipalités, territoires autochtones et territoires non organisés de l'Estrie et de la Montérégie, pour une superficie totale de 11 541 km². En juin 2023, un cas de rage du raton laveur a été découvert à Eustis, dans le nord-ouest du Maine, aux États-Unis, à environ 23 kilomètres de la frontière canado-américaine. En réaction à ce cas, la zone de surveillance a été agrandie en juillet 2023 pour inclure un territoire de 2 919 km², englobant 18 nouvelles municipalités de l'Estrie qui sont contiguës à la frontière avec le Maine ou situées à proximité de la frontière.



Légende

- Spécimens collectés et analysés pour la rage en 2023
- Zone de surveillance - 2023
- Ajout à la zone de surveillance (juillet 2023)

Métadonnées

Projection cartographique
Conique Lambert
Système de référence géodésique
NAD 83

1:1 390 278

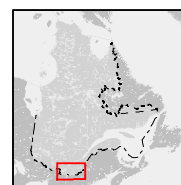
0 10 20 40 km

Sources des informations géographiques

BDTA 1 : 250 000 MRNF
BDGA 1 : 1 000 000 MRNF

Réalisation

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Direction de la santé et du bien-être des animaux sauvages
© Gouvernement du Québec, 2024
Note : Le présent document n'a aucune portée légale

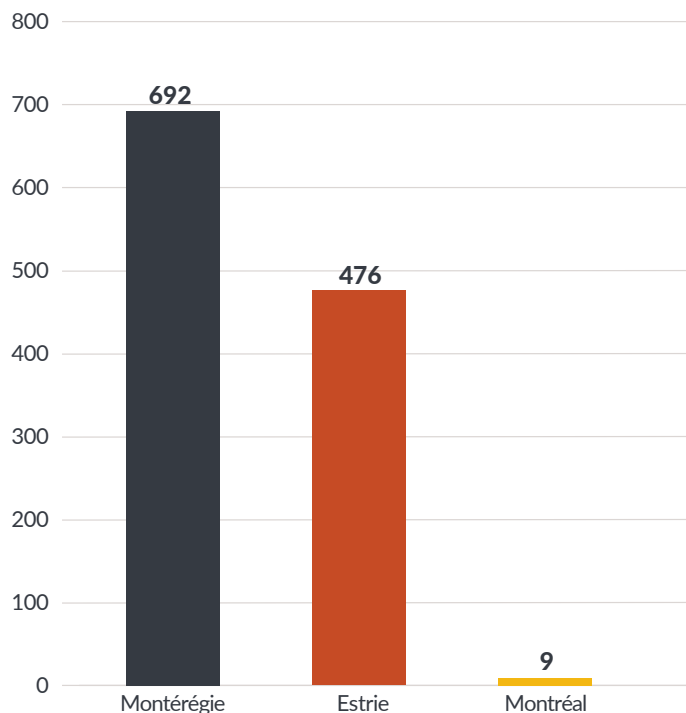


Québec

Carte : Répartition des spécimens collectés dans le cadre de la surveillance de la rage du raton laveur au Québec, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

N. B. : À l'occasion, des spécimens signalés à l'extérieur de la zone de surveillance sont récupérés, lorsqu'ils présentent un intérêt pour la surveillance de la rage.

Les opérations de surveillance, menées tout au long de l'année, ont permis de récupérer et d'analyser un total de 1 177 animaux sauvages (malades ou morts). Ce nombre représente une hausse significative de 33 % par rapport à 2022, où 884 spécimens avaient alors été récupérés. Le nombre de spécimens collectés par année oscille généralement entre 700 et 1 200.



Nombre de spécimens collectés, par région, dans le cadre de la surveillance de la rage du raton laveur en 2023.



UN SIGNALEMENT NE MÈNE PAS TOUJOURS À UNE RÉCUPÉRATION DE L'ANIMAL.

Voici quelques exemples :

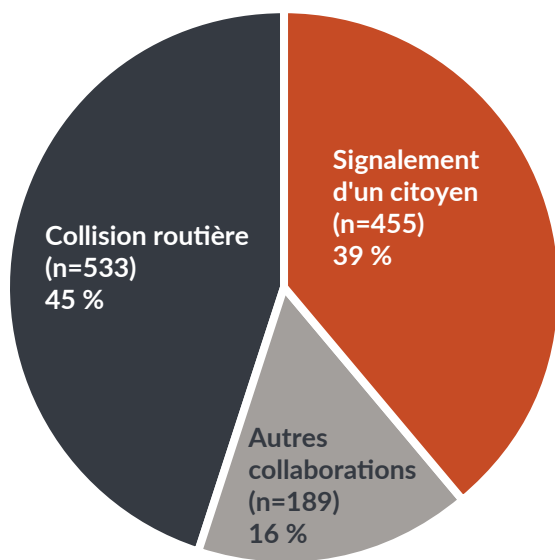
- Animal qui n'est plus là au moment de la collecte;
- Animal qui ne se retrouve pas dans une des municipalités visées;
- Animal qui ne présente pas de signes compatibles avec ceux de la rage;
- Animal qui n'est pas une espèce visée;
- Animal mort qui est dans un état de décomposition trop avancé pour qu'un test de laboratoire puisse être effectué;
- Animal importun.



Audrey Crevier, pour le MELCCFP

ANIMAUX COLLECTÉS ET RÉSULTATS DES ANALYSES

Les animaux récupérés dans le cadre de la surveillance rehaussée proviennent de deux sources principales : il s'agit soit d'animaux signalés par le public, soit «d'animaux sauvages victimes de collisions routières. Les signalements du public représentent le meilleur moyen pour trouver des animaux sauvages atteints de la rage. En effet, lorsque cette maladie se trouve dans un secteur, des animaux sauvages qui ont des comportements étranges ou qui sont sans crainte des humains sont observés, et ce, même de jour, ce qui est contraire aux habitudes de plusieurs espèces.



Provenance des 1 177 spécimens collectés en 2023.

SIGNALEMENTS REÇUS DE CITOYENS

Un total de 739 signalements ont été reçus en 2023, soit une baisse de 8 % par rapport à 2022. En règle générale, entre 500 et 1 200 signalements sont reçus et traités chaque année. À noter que le mode de compilation des signalements reçus a été modifié en 2023, afin de ne plus consigner les signalements qui proviennent de régions autres que l'Estrie et la Montérégie. Cet ajustement explique donc la baisse observée.

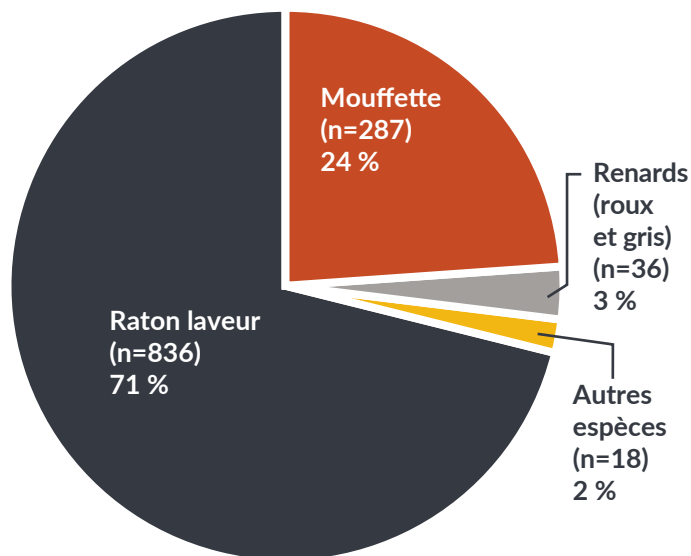
Parmi les signalements reçus en 2023, 455 ont mené à la récupération d'un animal suspect, ce qui représente 62 % des signalements. Cette proportion a augmenté par rapport aux dernières années en raison du fait que, depuis 2023, les signalements compilés proviennent toujours des régions visées par la surveillance rehaussée de la rage du raton laveur.

RÉSULTATS DES ANALYSES

Aucun cas de rage du raton laveur n'a été détecté au Québec en 2023. Les résultats des analyses de rage sont les suivants :

- 1 095 spécimens négatifs;
- 82 spécimens non concluants ou non échantillonnés (carcasse trop décomposée ou écrasée, ou encore échantillon impropre).

La surveillance rehaussée cible principalement les ratons laveurs, les mouffettes et les renards, qui sont considérés comme les espèces les plus à risque. À l'occasion, d'autres espèces peuvent faire l'objet d'une récupération si elles présentent des signes qui correspondent à ceux de la rage.



Répartition, par espèce, des 1 177 spécimens collectés en 2023.